

<b>Unité</b>	Gouvernance / État de Droit
<b>Fonction</b>	Consultant/e en appui à l'élaboration des lignes directrices anti-corruption pour les Inspections judiciaires du CSPJ et du MJSP
<b>Lieu d'Affectation</b>	Haïti, Port-au-Prince (Homebase)
<b>Durée</b>	45 jours sur une période de 3 mois

## I. CONTEXTE

La corruption systémique en Haïti constitue un frein majeur à l'exercice des droits humains, en particulier pour les populations les plus vulnérables. En détournant les ressources publiques, elle limite drastiquement l'accès aux services sociaux essentiels tels que l'eau potable, l'éducation et la santé, aggravant ainsi les inégalités sociales, menaçant ainsi la cohésion sociale à tous les niveaux.

Selon l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) : « *la corruption affecte tous les rouages de l'État* »<sup>1</sup> sous formes de pot-de-vin, malversation, enrichissement illicite, blanchiment d'argent provenant de crimes économiques, trafic d'influence, népotisme, fraude fiscale, surfacturation des services à l'État, sous facturation des redevances à l'État, détournement de fonds et passation illégale de marché public. Les conséquences de la corruption se répercutent de manière disproportionnée sur les femmes et les jeunes, les plus fragilisés par la société. D'une part, la mauvaise gestion des ressources publiques restreint leur accès à des services sociaux de qualité, tels que la santé et l'éducation. D'autre part, la corruption alimente un cercle vicieux de violence en soutenant les gangs armés, qui recrutent massivement parmi les jeunes désœuvrés. Ces groupes armés sèment la terreur dans les quartiers populaires, où les femmes, souvent chefs de famille, sont contraintes de mener des activités informelles dans un environnement hostile pour assurer la survie de leurs proches.

Outre l'ULCC, d'autres sources confirment la prévalence et l'importance du problème ainsi que le manque de confiance de la population dans les institutions. L'indice de perception de la corruption 2020 de *Transparency International* place Haïti au 170<sup>ème</sup> rang sur 180 pays évalués, tandis que le *Global Competitiveness Report 2019* du Forum économique mondial situe le pays au 138<sup>ème</sup> rang sur 141. Les indicateurs mondiaux de gouvernance de la Banque Mondiale, en particulier ceux sur le contrôle de la corruption, indiquent une détérioration de la situation entre 2015 et 2020.<sup>2</sup> Des données spécifiques révèlent également que les citoyens n'ont pas confiance dans le système judiciaire formel. Ainsi, 80% des personnes interrogées pensent que les juges sont corrompus, 66% pensent que les tribunaux ne punissent pas les coupables d'un crime et 82% estiment que les tribunaux traitent les personnes de manière injuste.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Document de stratégie, 2009

<sup>2</sup> Worldwide Governance Indicators project : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/>

<sup>3</sup> Centre d'Études de la Justice des Amériques, « Étude diagnostique du système de Lutte contre la Corruption en Haïti », 2020

Par ailleurs, la complexité de l'instabilité socio-politique et institutionnelle en Haïti a exacerbé plusieurs défis structurels relatifs à l'État de droit y compris la redevabilité, la justice, la transparence et l'efficacité de gestion des affaires publiques. Cette situation, caractérisée par les actes de corruption, a directement dégradé la relation entre l'État et ses citoyens et accentué la méfiance des Haïtiens vis-à-vis des institutions qui peinent à apporter les réponses appropriées à la corruption. Les institutions de contrôle, telles que l'ULCC, l'Inspection judiciaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), l'Inspection judiciaire du ministère de la Justice, pour ne citer que celles-là, sont souvent perçues comme partiales et leurs capacités limitées ne permettent pas toujours de lutter efficacement contre les actes de corruption, les infractions et les abus de pouvoir. L'absence actuelle d'un cadre de concertation structurant et inclusif portant sur la corruption empêche la mise en place d'une compréhension commune et l'adoption de solutions intégrées en réponse à ce défi majeur pour la stabilité en Haïti. Les jeunes et les femmes sont également peu impliqués dans la promotion de la redevabilité en luttant contre la corruption, leur participation restante très limitée.

La persistance de la corruption en Haïti constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement du pays, en sapant l'efficacité des institutions publiques et en limitant l'accès équitable aux services essentiels pour tous, notamment les enfants, les femmes et les adolescents.

Le Résultat 3 du projet de lutte contre la corruption concerne le renforcement des capacités des institutions nationales à lutter efficacement contre la corruption, en mettant l'accent sur la prévention et une coordination interinstitutionnelle renforcée. Au nombre de ces institutions figure le pouvoir judiciaire haïtien qui devrait pouvoir jouer un rôle primordial dans le cadre de tout effort visant à combattre la corruption. Le Judiciaire, à l'instar d'autres institutions de contrôle, de prévention et de répression, mérite, en ce sens, d'être renforcé pour mettre en œuvre sa mission de défense des droits des citoyens y compris des femmes et des jeunes.

Dans ce contexte, le bureau du PNUD en Haïti lance un appel à candidatures pour un/e consultant/e chargé(e) d'élaborer des lignes directrices visant à promouvoir l'intégrité, la transparence et l'éthique au sein de cette institution

## II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

### 2.1. Objectif général

L'objectif général de la consultation est d'appuyer les inspections judiciaires du Conseil supérieur du Pouvoir judiciaire (CSPJ) et du ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) pour l'élaboration de lignes directrices anticorruption qui pourront servir de base à la rédaction future d'un Code de déontologie et d'éthique judiciaire en matière de lutte contre la corruption.

## 2.2. Objectifs spécifiques

Sous l'autorité du Représentant Résident du PNUD en Haïti et sous la supervision directe du/de la Chef/fe de l'Unité Gouvernance, le / la consultant/e aura à accomplir les tâches suivantes :

- Proposer des lignes directrices anticorruption pour le Pouvoir Judiciaire ;
- Formuler des recommandations en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre des lignes directrices anticorruption ;
- Produire des recommandations générales en ce qui concerne la rédaction à l'avenir d'un Code de déontologie et d'éthique judiciaire en matière de lutte contre la corruption.

## III. RÉSULTATS ATTENDUS

Au terme de cette mission, les résultats suivants sont attendus :

- Des lignes directrices anticorruption sont élaborées pour le Pouvoir Judiciaire ;
- Des recommandations sont formulées en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre des lignes directrices anticorruption ;
- Des recommandations générales sont produites en ce qui concerne la rédaction d'un code de déontologie et d'éthique judiciaire en matière de lutte contre la corruption.

## IV. LIVRABLES

Il est attendu du/de la consultant/e la production de trois (3) livrables suivants :

- Un rapport de méthodologie et un plan de travail présentant la démarche retenue pour produire les lignes directrices ;
- Un rapport contenant des recommandations en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre de lignes directrices anticorruption et la rédaction d'un code de déontologie et d'éthique judiciaire en matière de lutte contre la corruption ;
- Un document constituant les lignes directrices anticorruption pour le Pouvoir Judiciaire.

## V. MÉTHODOLOGIE

Pour atteindre les objectifs fixés et obtenir les résultats escomptés, le consultant devra produire un document de méthodologie et le plan de travail de l'étude. La méthodologie inclura les étapes nécessaires à la réalisation de l'étude. En outre, elle tiendra compte des documents préalablement produits par le projet de lutte contre la corruption.

## DURÉE DE LA MISSION

La mission aura une durée maximale de quarante-cinq (45) jours repartis sur trois (3) mois. Le/la consultant/e devra s'organiser pour produire les résultats et les livrables attendus durant cette période.

## VI. QUALIFICATIONS DU / DE LA CONSULTANT/E

La mission sera confiée à un/e consultant/e qui répond aux qualifications et compétences suivantes.

<b>Éducation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Diplôme universitaire de niveau maîtrise en droit ou en sciences sociales.</li></ul>
<b>Expériences</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Disposer d'une bonne connaissance de la problématique de la corruption en Haïti ;</li><li>▪ Avoir une connaissance approfondie des mécanismes de redevabilité et de lutte contre la corruption ;</li></ul>
	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avoir une bonne connaissance des acteurs étatiques et non étatiques travaillant sur la problématique de la corruption ;</li><li>▪ Avoir au moins sept (7) ans d'expérience dans le domaine du développement international ;</li><li>▪ Avoir une très bonne connaissance des normes internationales relatives à la lutte contre la corruption ;</li><li>▪ Avoir d'excellentes compétences rédactionnelles et communiquer au PNUD la liste de rapports et évaluations préalablement réalisés en rapport avec ce domaine ;</li><li>▪ Avoir exécuté dans le passé une ou plusieurs missions similaires ou des Documents programmatiques, de préférence avec le PNUD ou une agence du système des Nations Unies, constituerait un atout considérable.</li></ul>
<b>Langues requises</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une bonne maîtrise de la langue française est exigée pour la rédaction des rapports ;</li><li>▪ Une bonne maîtrise de l'anglais serait un atout considérable.</li></ul>

## VII. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

Pour démontrer ses qualifications, les candidats devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

Offre	Documents	Description	Forme
<b><u>Partie 1</u></b> : Offre Technique	Note méthodologique pour l'exécution de la mission attendue	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Compréhension de la mission;</li><li>▪ Démarche proposée pour la réalisation de la mission ;</li><li>▪ Plan de travail et chronogramme de la mission ;</li><li>▪ Liste de rapports et évaluations préalablement réalisés.</li></ul>	Pas de formulaire spécifique
	Curriculum Vitae (CV)	CV du/de la consultant/e	Pas de formulaire spécifique
<b><u>Partie 2</u></b> : Offre Financière	Tableau des coûts	Remplir le tableau	Voir Annexe 3

Les offres incomplètes seront rejetées.

## VIII. EVALUATION

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques sera faite avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières des candidats techniquement qualifiés.

### a. Les propositions techniques

Les consultants seront évalués ainsi qu'il suit :

Le contrat sera attribué au consultant :

1. Dont l'offre est jugée valable (répond aux TDRs) et
2. Ayant obtenu le nombre de points le plus élevé (cumul des notes technique et financière)
  - Note technique: 70%
  - Note financière: 30%

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 70% des points à l'issue de l'évaluation technique seront pris en compte pour l'évaluation financière.

b. Les propositions financières

L'offre financière devra spécifier le montant forfaitaire total ainsi que l'échéancier de paiement en fonction des livrables mesurables (qualitatifs et quantitatifs) – paiement en tranches ou après accomplissement du travail. Les paiements sont basés sur les produits spécifiés dans les TDRs.

Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner, le cas échéant, le détail du montant forfaitaire global (frais de voyage, per-diem, jours de travail, etc.)

**Exemple de présentation de l'offre Financière**

Désignations	Taux	Nombre/Qté	Montants
Honoraire			
Perdiem			
Frais de communications			
Autre frais s'il y a (à préciser)			